

A Chanverrie, le 28 mars 2024

Objet : Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Avec le passage à la M57, le projet de budget doit être communiqué aux membres du conseil, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Vous trouverez donc joint à cette convocation le projet de budget 2024 du Pays de Mortagne.

Vous recevrez une deuxième convocation avec l'ensemble des autres points à l'ordre du jour du conseil du 10 avril 2024 dans le même délai légal que d'habitude.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Guillaume JEAN

